

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE  
LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

85/331 MI 21/3/85

DECRET N° \_\_\_\_\_/MTERFPPS/DGTFF/DFP/2103/

portant révision de la situation adminis-  
trative de certains fonctionnaires des  
cadres de la catégorie A hiérarchie I des  
Postes et Télécommunications.-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

ONPT.

CE/ONPT.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u l'Ordonnance n°019/84 du 23.8.1984 portant modifica-  
tion de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut géné-  
ral des fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1952 fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n°59/23/FP du 20 Janvier 1959 fixant les  
conditions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE des fonction-  
naires de la République Populaire du Congo;  
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la  
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962  
portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires;  
(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglemen-  
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-  
classements notamment en son article 1er § 2;  
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n°84/856 du 8/9/1984 portant nomination du  
Premier Ministre;  
(/u le décret n°84/858 du 13 Août 1984 portant nomination  
des Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n°80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat;  
(/u le décret n°84/860 du 20.8.1984 portant organisation  
des intérim des Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n°59/8/FP du 24.1.59 fixant la liste des  
cadres du Personnel de l'Office National des Postes et Télécommunications;  
(/u le décret n°59/II/FP du 24.1.1959 fixant le statut des  
cadres des Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Télécommuni-  
cations;  
(/u la lettre n°307/DA-9 du 23 Juin 1983 du Directeur Géné-  
ral de l'Office National des Postes et Télécommunications et de la Caisse  
Nationale d'Epargne transmettant les dossiers des intéressés;  
(/u les arrêtés n°s 2292/MEJ-SGFPT-DFP du 22.3.1978  
666I/MININFO-PT du 23/7/1980  
3074/MININFO-PT du 23/3/1982

.../....

Rectificatif n°5235/MTJ/SGFPT/DFP du 18/6/1980  
(/u le décret n°83/047/MTPS/DGTFP/DFP du 25/1/1983

D E C R E T E :

ARTICLE IER:- La situation administrative de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Postes et Télécommunications dont les noms suivent est révisée conformément au tableau ci-après:

-----  
ANCIENNE SITUATION

NOUVELLE SITUATION  
-----

Monsieur DIANDAGA Florent:

Catégorie B Hiérarchie II:

Catégorie A Hiérarchie II:

-Contrôleur de 4° échelon indice 700 p/c du 9.7.1977

-Inspecteur de 4° échelon indice 810 p/c du 13.7.1979

Catégorie A Hiérarchie II:

Catégorie A Hiérarchie I:

-Titulaire du Diplôme d'Aptitude à l'Emploi d'Inspecteur des Services Postaux et Financiers délivré par le Centre d'Enseignement Supérieur des PTT d'Outre-Mer à Paris (France) est reclassé et nommé Inspecteur de 3° échelon, indice 750 p/c du 11.7.1977 (arrêté n°2292/MTJ/SGFPT/DFP du 22.3.1978 et du Rectificatif n°5235/MJT/DGTFP/DFP du 18/6/1980)

-Titulaire du Diplôme d'Instructeurs Postaux délivré par l'Union Postale Universelle est reclassé et nommé Inspecteur Principal de 2° échelon indice 890 p/c du 15 Avril 1980, date effective de reprise de service à l'issue du stage.

-Promu au 4° échelon, indice 810 p/c du 11.7.1979 (arrêté n°6661/MININFO-PT du 23/7/1980)

-Promu au 3° échelon, indice 1010 p/c du 15 Avril 1982

-Promu au 5° échelon, indice 880 p/c du 11.7.1981 (arrêté n°3074/MININFO-PT du 23/3/1982)

Catégorie A Hiérarchie I:

-Titulaire du Diplôme d'Aptitude à l'Emploi d'Inspecteur Principal des Services Postaux et Financiers est reclassé et nommé Inspecteur Principal de 2° échelon, indice 890 p/c du 12.7.1982 Acc = I an 1 mois (décret n°83/047/MTPS/DGTFP/DFP du 25/1/1983)

...../.....

NIERE Jean:

Catégorie B Hiérarchie II:

Catégorie A Hiérarchie II:

-Contrôleur de 4° échelon indice 700 pour compter du 9.7.1977

-Inspecteur de 4° échelon indice 810 p/c du 13.7.1979

Catégorie A Hiérarchie II

Catégorie A Hiérarchie I :

-Titulaire du Diplôme d'Aptitude à l'Emploi d'Inspecteur des Services Postaux et Financiers délivré par le Centre d'Enseignement Supérieur des PTT d'Outre-Mer à Paris (France) est reclassé et nommé Inspecteur de 3° échelon indice 750 p/c du 13.7.1977 (arrêté n°2292/MJT/SGFPT/DFP du 22.3.1978) et rectificatif n°5235/MJT/DGTFP/DFP du 18.6.1980)

-Titulaire du Diplôme d'Instituteurs Postaux délivré par l'Union Postale Universelle est reclassé et nommé Inspecteur Principal de 2° échelon indice 890 p/c du 15 Avril 1980, date effective de reprise de service de l'intéressé.

Promu au 4° échelon indice 810 p/c du 13.7.79 (arrêté n°6671/MININFO/PT du 23/7/80)

-Promu au 3° échelon indice 1010 p/c du 15. Avril 1982

Promu au 5° échelon indice 880 p/c du 13.7.1981 (arrêté n°3074/MININFO/PT du 23.3.1982)

Catégorie A Hiérarchie I:

Titulaire du Diplôme d'Aptitude à l'emploi d'Inspecteur Principal des Services Postaux et Financiers est reclassé et nommé Inspecteur Principal de 2° échelon indice 890 p/c du 29.6.1982. Acc= II mois 16 jours (Decret n°83/047/MTPS/DGTFP/DFP du 25.1.33)

...../.....



ARTICLE 2:- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 MARS 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DE L'INFORMATION ET  
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS,

Christian Gilbert BEMBET.-

Ange Edouard POUNGUI.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard COMBO MATSIONA.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP...3
- ONPT.....3
- CE/MIMINFO/PT.3
- SGCM/BC.....2
- DOSSIER.....6
- INTERESSES...2